

26.8.2009

Information de presse:

Prise de position de l'OcCC sur « La politique climatique suisse et les négociations 2009 de Copenhague sur le climat »

Il y a deux ans, l'Organe consultatif de la Confédération sur les changements climatiques (OcCC) publiait ses recommandations au sujet de la politique climatique suisse après 2012 et donnait ainsi aux scientifiques une voix dans le processus d'élaboration concrète des différents projets en la matière. Ces recommandations restent valables dans une large mesure encore aujourd'hui. Mais des adaptations sont nécessaires. Il apparaît qu'au cours des deux dernières années, les politiques ont commencé à répondre au défi des changements climatiques et lancé d'importantes étapes intermédiaires sur la voie d'une politique climatique cohérente. L'OcCC recommande de mieux coordonner ces efforts.

Les scientifiques ont publié entre-temps de nouveaux résultats importants. Ceux-ci indiquent des impacts plus considérables des changements climatiques que supposé antérieurement. C'est pourquoi des mesures plus radicales que celles prévues il y a deux ans sont nécessaires pour empêcher les effets les plus négatifs. Si les émissions mondiales de gaz à effet de serre ne diminuent pas massivement durant les prochaines décennies, les conséquences du réchauffement prendront une énorme ampleur dans la seconde moitié de ce siècle, au niveau mondial, mais aussi en Suisse. Il s'agit d'empêcher cela par une politique climatique mondiale, concertée au niveau international, dans laquelle les mesures prises en Suisse doivent aussi s'intégrer. En matière d'objectifs de réduction, la Suisse a décidé de s'aligner sur l'UE. L'OcCC rend attentif au fait que certains Etats de l'UE, comme p.ex. la Suède qui entend réduire ses émissions de 40% jusqu'en 2020, visent des objectifs nettement plus ambitieux que l'ensemble de l'UE (-20% / -30%).

L'OcCC recommande de s'investir au niveau mondial en faveur d'objectifs contraignants et d'y contribuer aussi soi-même de façon déterminante : à la fin de l'année à Copenhague, la Suisse doit se prononcer pour un objectif de réduction des Etats industrialisés de -30% jusqu'en 2020 ; et l'objectif de réduction national jusqu'en 2050 doit être porté à -80%.

Pour de plus amples informations :

La prise de position est disponible en format .pdf sur le site Internet de l'OcCC. Des exemplaires de la version imprimée peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'OcCC.

Site Internet :

www.occc.ch

Secrétariat exécutif :

OcCC
Académie suisse des sciences naturelles
Schwarztorstrasse 9
3007 Berne
Tél: +4131 328 23 23
Fax: +4131 328 23 20
occc@scnat.ch

Renseignements :

Dr Kathy Riklin (présidente de l'OcCC; Conseillère nationale PDC)
kathy.riklin@parl.ch
Tél: 079 272 74 76

Dr Christoph Kull, (Secrétaire de l'OcCC)
kull@scnat.ch
Tél: 031 328 23 23

Les auteurs se tiendront en partie à disposition pour des renseignements l'après-midi du 26.8 : détails sous www.occc.ch

OcCC (Organe consultatif sur les changements climatiques):

L'Organe consultatif sur les changements climatiques (OcCC) a pour mandat de formuler des recommandations au sujet de questions touchant au climat et aux changements climatiques à l'attention de la politique et de l'Administration. Il a été créé en 1996 par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Le mandat pour la création de cet organe a été confié à l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT), laquelle a invité une trentaine de personnalités de la recherche, de l'économie et de l'Administration fédérale à collaborer au sein de cet organe consultatif. Le suivi de ce mandat par l'Administration fédérale incombe à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).